

UCL Programme d'études

2013 - 2014

Mineure en sciences de la population et du  
développement**Table des matières**

Introduction .....	2
Conditions d'admission .....	3
Informations diverses .....	4
- Compétences et acquis au terme de la formation .....	4
- Formations ultérieures accessibles .....	4
Gestion et contacts .....	5
Programme détaillé .....	6
- Programme par matière .....	
Infos pratiques .....	8

## Introduction

### Introduction

La mineure en sciences de la population et du développement vous offre une formation de base en sciences de la population et du développement permettant de comprendre - et dans une certaine mesure d'analyser - les grands défis contemporains mondiaux.

## Conditions d'admission

Ne nécessitant pas de prérequis ou de formation spécifique au départ, la mineure est ouverte à tout étudiant inscrit dans un programme de bachelier de l'UCL. Reposant sur des outils et des approches relevant essentiellement des sciences sociales et humaines, elle constitue une offre de formation complémentaire tant pour les étudiants relevant des sciences et technologies ou des sciences de la santé que pour ceux qui souhaitent donner une ouverture supplémentaire à leur programme en sciences humaines.

## Informations diverses

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

---

L'objectif principal de la mineure est de permettre à tout étudiant inscrit à un programme de bachelier d'acquérir une formation de base en sciences de la population et du développement, lui permettant de comprendre et, dans une certaine mesure d'analyser les grands défis contemporains mondiaux que sont la pauvreté, les transitions démographiques, le vieillissement des populations, les inégalités Nord-Sud, ... ou encore les interactions entre population, environnement et développement.

La mineure intègre en un seul bloc six cours (de 5 crédits chacun) que le Département des Sciences de la population et du développement (SPED) offre à tout bachelier, des cours jusqu'alors pris individuellement ou faisant partie de certaines options de programmes de bachelier. En les rassemblant, la mineure offre une vision d'ensemble de la problématique population-développement et permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances de base à la fois en :

- analyse démographique et théories du développement
- politiques de population et de développement
- enjeux et défis du 21<sup>ème</sup> siècle, tant démographiques que politiques, sociaux et économiques
- relations entre genre et inégalités sociales, économiques et politiques
- analyse des interactions entre population, environnement et développement.

### FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

---

La mineure peut être choisie par l'étudiant engagé dans un parcours disciplinaire comme un élément en soi d'ouverture intellectuelle et de formation à une problématique interdisciplinaire. Elle peut aussi être conçue comme une étape préparatoire au Master 120 en sciences de la population et du développement.

## Gestion et contacts

### Gestion du programme

Entite de la structure SESP

Acronyme	<b>SESP</b>
Dénomination	Bureau du premier cycle
Adresse	Place Montesquieu, 1 bte L2.08.08 1348 Louvain-la-Neuve Tél 010 47 41 16 - Fax 010 47 45 61
Secteur	Secteur des sciences humaines ( <a href="#">SSH</a> )
Faculté	Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication ( <a href="#">ESPO</a> )
Commission de programme	Bureau du premier cycle ( <a href="#">SESP</a> )

**Responsable académique du programme :** [Bruno Schoumaker](#)

### Personnes de contact

Personne de contact : **Chantal Herman**

## Programme détaillé

<b>Programme par matière</b>
------------------------------

Le programme de la mineure se compose des six cours SPED spécifiques aux programmes de bachelier de la faculté des Sciences économiques, sociales et politiques (ESPO). Si l'un ou l'autre de ces cours est déjà inscrit au programme d'un étudiant ou s'il y a un **conflit majeur d'horaires**, il devra être remplacé par l'un ou l'autre des cours proposés au choix.

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2013-2014

⊕ Activité cyclique dispensée en 2013-2014

⊗ Au choix

⊖ Activité cyclique non dispensée en 2013-2014

‡ Activité de deux ans

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

*La mineure totalise 30 crédits qui se répartissent en 15 crédits en deuxième année et 15 crédits en troisième année du programme de bachelier.*

Bloc  
annuel

2 3

**o Cours obligatoire (30 crédits)**

○ LSPED1211	<a href="#">Introduction à la démographie</a>	<a href="#">Bruno Schoumaker</a>	30h	5 Crédits	1q	x	x
○ LSPED1212	<a href="#">Analyse du développement</a>	<a href="#">Sophie Charlier, Isabel Yépez Del Castillo</a> (coord.)	30h	5 Crédits	1q	x	x
○ LSPED1213	<a href="#">Enjeux contemporains du développement : une approche comparative</a>	<a href="#">An Ansoms, Thomas Baudin</a> (suppl&eacute;e An Ansoms)	30h	5 Crédits	2q	x	x
○ LSPED1214	<a href="#">Enjeux et défis démographiques du 21<sup>ème</sup> siècle</a>	<a href="#">Philippe Bocquier, Catherine Gourbin</a>	30h	5 Crédits	1q	x	x
○ LSPED1215	<a href="#">Genre et sociétés</a>	<a href="#">Laura Merla, Ester Lucia Rizzi</a> (coord.)	30h	5 Crédits	2q	x	x
○ LSPED1221	<a href="#">Interactions entre population, environnement et développement</a>	<a href="#">Bruno Schoumaker</a>	30h	5 Crédits	2q	x	x

**⊗ Cours de remplacement**

*Si l'étudiant a déjà suivi un des cours obligatoires dans le cadre de sa majeure, il peut le remplacer par un cours de la liste ci-dessous.*

⊗ LCOPS1212	<a href="#">Collecte et analyse des données qualitatives</a>	<a href="#">Mathieu Berger</a>	25h+20h	5 Crédits	1q	x	x
⊗ LPOLS1221	<a href="#">Analyse des données quantitatives</a>	<a href="#">Jacques Marquet</a>	25h+20h	5 Crédits	2q	x	x
⊗ LPOLS1211	<a href="#">Politique macroéconomique</a>	<a href="#">André Nyembwe Musungaïe</a>	30h+10h	5 Crédits	2q	x	x
⊗ LBIO1251	<a href="#">Ecology</a>	<a href="#">Hans Van Dyck, Renate Wesselingh</a>	60h+15h	5 Crédits	2q	x	x

## Infos pratiques

### Inscription à la mineure

#### 1. Modalité d'organisation

Les cours des mineures sont placés en journée, le mardi matin, le mercredi et le jeudi toute la journée et le vendredi matin.

Responsable académique: D. Tabutin

Personne de contact : Ch. Herman (POLs) [chantal.herman@uclouvain.be](mailto:chantal.herman@uclouvain.be)

Modalités d'inscription: SESP (ESPO) 1er cycle

#### 2. Admission à la mineure

Non pertinent.

#### 3. Inscription à la mineure

##### *En deuxième année*

Une inscription en deuxième année du programme de bachelier via le web, permet d'enchaîner directement avec l'inscription à l'option. (L'étudiant doit d'abord être inscrit en deuxième année avant de s'inscrire à une option.)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant a accès à l'inscription à l'option via son bureau virtuel (accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau", ...).

L'étudiant qui recommence sa deuxième année est automatiquement ré-inscrit.

##### *En troisième année*

Lors de leur inscription en troisième année du programme de bachelier, les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de l'option suivie en deuxième année. Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième année.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi.

#### 4. Suivi de l'inscription à la mineure

Le suivi de la demande d'inscription à la mineure peut être effectué via l'application d'inscription à la deuxième année du programme de bachelier disponible sur le web.

#### 5. Modification de l'inscription à la mineure

L'étudiant qui désire modifier son choix doit consulter son conseiller aux études de sa faculté d'origine.

---

### Horaire des cours

#### 1. Consultation de l'horaire des cours

<https://www.uclouvain.be/espo-mineures.html>

#### 2. Résolution de conflits horaires

A l'entrée de la deuxième année du programme de bachelier, l'étudiant établit son horaire de sa deuxième et troisième année en tenant compte des horaires de la mineure.

S'il y a conflit d'horaires, plusieurs solutions sont possibles :

##### *Reporter des cours :*

En cas de conflit en deuxième année (cours de la majeure/ et cours de l'option), l'étudiant peut demander à reporter un des deux cours à l'année suivante, en tenant compte des séquences de cours (pré-requis). Le cours à reporter peut être le cours de la majeure ou le cours de l'option.

Il n'est pas obligatoire de suivre les 15 crédits de l'option chaque année. Chaque année d'études doit comporter idéalement 60 crédits.

L'étudiant doit équilibrer son programme des deux années de manière optimale de façon à acquérir, en troisième année, 30 crédits d'option et 150 crédits de majeure.

L'étudiant doit demander l'accord du conseiller aux études pour ses reports de cours à l'année suivante. Celui-ci vérifiera ainsi l'équilibre du programme des deux années.

##### *Anticiper des cours :*

En cas de conflit en troisième année (cours de la majeure/ et cours de l'option), l'étudiant peut anticiper un des deux cours. Le cours à anticiper peut être le cours de la majeure ou le cours de l'option.

Il n'est pas obligatoire de suivre les 15 crédits de l'option chaque année. Chaque année d'études doit comporter idéalement 60 crédits.

L'étudiant doit équilibrer son programme des deux années de manière optimale de façon à acquérir, en troisième année, 30 crédits d'option et 150 crédits de majeure.

L'étudiant doit demander l'accord du conseiller aux études pour ses anticipations de cours à l'année suivante. Celui-ci vérifiera ainsi l'équilibre du programme des deux années.

##### *Assumer le conflit d'horaires :*

L'étudiant peut dans certains cas bénéficier d'alternatives pédagogiques pour un cours en conflit et dès lors ne pas être présent au cours.

Quand l'étudiant ne peut assister au cours, il doit obtenir l'accord préalable de l'enseignant.

Les informations sur les alternatives pédagogiques, si celles-ci existent, sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus).

*Trouver un cours équivalent qui ne provoque pas de conflit d'horaires :*



Les informations utiles sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus). L'étudiant doit demander l'accord préalable au conseiller aux études pour le choix de ce cours équivalent.

*Personnes de contact :*

Conseillère aux études : Cécile Delannay [cecile.delannay@uclouvain.be](mailto:cecile.delannay@uclouvain.be)

Déléguée à l'information : Frédérique Rotsaert, [frederique.rotsaert@uclouvain.be](mailto:frederique.rotsaert@uclouvain.be) tel : 010474996

---

## Formulaire d'inscription aux activités de la mineure

### 1. Information sur les pré-requis

Cette information est disponible dans le programme détaillé de l'option (ci-dessus).

### 2. Inscription aux activités du programme de la mineure

L'inscription aux activités (aux cours) de l'option se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant(e).

Ce menu sera disponible dans le courant du mois de septembre.

### 3. Obtention du "visa" du responsable de la mineure

Le secrétariat du 1er cycle se chargera des démarches en cas de demande de "visa".

---

## Supports disponibles

### 1. Informations sur le service cours

Les informations utiles seront données au cours.

### 2. Consultation du tableau des supports disponibles pour chaque activité

Les informations utiles sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus).

---

## Organisation des examens

### 1. Inscriptions aux examens

L'inscription aux examens suit la même procédure que l'inscription aux examens des cours de la majeure.

### 2. Consultation des horaires d'examens

Les examens des cours des options se déroulent dans une semaine spéciale de la session, ceci pour éviter les conflits d'horaires.

La grille des horaires est disponible sur le site WEB : <https://www.uclouvain.be/espo-mineures.html>

